Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260430-38_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026 – N° 38/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 17 avril 2026, se sont réunis à l'Espace Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Gérald ANTOINE, Ghislaine LE POLÈS, Sébastien GUIOT, Nadia MOREL, Aymeric STERMANN, Martine ANTHOINE, Marc LE CHAT, Françoise DISQUAY, Éric MANGENOT, Françoise BOUILLER, Régis LE MÉE, Christian MALEFANT, Anne-Lise NOCET, Christophe LE MEUR, Guénolé TRICOT, Tiphaine KERBOEUF, Charline MARTEL, Benoît JAHAN et Nadine DERRIEN.

Absents excusés : Christian HODY (donne procuration à Anne-Lise NOCET), Maud LE BRETON (donne procuration à Tiphaine KERBOEUF), Muriel MICHOT (donne procuration à Gérald ANTOINE jusqu'à son arrivée à 18 H 35).
Xavier COMPAIN (donne procuration à Christine LANCASTER qui quitte la salle à 18 H 05), Cyrille BERMONT (quitte la salle à 18 H 05), Nadège SANSON (quitte la salle à 18 H 05) et Christine LANCASTER (quitte la salle à 18 H 05).

Secrétaire de séance : Sébastien GUIOT.
Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 20 - Pouvoirs : 3 - Votants : 23

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Madame le Maire soumet le Compte Financier Unique (CFU) du Budget Annexe Panneaux Photovoltaïques relatif à l'exercice 2025 à l'approbation du Conseil Municipal et donne la parole à Monsieur Sébastien GUIOT, Adjoint au Maire chargé des Finances, qui présente les éléments suivants :

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement était équilibrée, en prévision, par un montant équivalent de dépenses et de recettes de 32 136.47 €.

Section d'investissement :

La section d'investissement était équilibrée, en prévision, par un montant équivalent de dépenses et de recettes de 32 136.47 €.

Ce budget n'a pas eu d'activité de recettes, ni de dépenses que ce soit en section de fonctionnement ou d'investissement. Il est donc constaté aucun Reste à réaliser. Son résultat global est de 0.00€. Il ne sera donc pas procéder à de vote d'affectation des résultats.

Conformément aux dispositions des articles L 2121-14, Madame Valérie RUMIANO, doit se retirer lors du vote du Compte Financier Unique, qui s'effectue sous la présidence de Monsieur Gérald ANTOINE, élu à main levée à l'unanimité par l'assemblée.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Sébastien GUIOT, Adjoint au Maire chargé des Finances,

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260430-38_2026-DE

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour (Madame Valérie RUMIANO, Maire, ne prenant pas part au vote), décide :

- **DE VOTER** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Panneaux Photovoltaïques, tel que déterminé dans les tableaux ci-dessus, tel que présenté dans la maquette jointe en annexe et la note de présentation obligatoire et ainsi arrête les comptes.

A Plouha, le 4 mai 2026

Madame Le Maire,

Affiché le : - 4 MAI 2026

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Valérie RUMIANO